

Date de la séance

Le 12 novembre 2025

Date de convocation

Le 06 novembre 2025

Date de publication

Le 06 novembre 2025

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 27

Procurations 5

Excusé 0

Absent 2

N° 2025-11-62

OBJET :

**SIGNATURE DE LA
VERSION 2025 DU
CONTRAT DE
RELANCE ET DE
TRANSITION
ECOLOGIQUE (CRTE)
2021-2026 ENTRE
L'ETAT ET LA CCGM**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-cinq

Le mercredi 12 novembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT,

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Samuel COLLIN, Sylvie BIGAY, Caroline QUINET,

Commune de MONTAINVILLE : Éric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Dominique GERBERT, Jean-Philippe ANTOINE, Christine CAILLAT, Gilles STUDNIA, Gérard PARFAIT

Procurations :

Jean Christophe SEGUIER a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Axel FAIVRE a donné pouvoir à Dominique GERBERT

Katrin VARILLON a donné pouvoir à Patrick LOISEL

Christelle BARDEILLE a donné pouvoir à Christine CAILLAT

Hajer RIVIERE a donné pouvoir à Sidonie KARM

Excusé : /

Absent : William FALCHETTO, Karine DUBOIS,

Secrétaire de séance : Sidonie KARM

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

CONSIDERANT que le CRTE doit répondre à trois enjeux :

- Associer les territoires au plan de relance,
- Durant les mandats municipaux et intercommunal 2020-2026, accompagner les collectivités dans leur projet de territoire vers un nouveau modèle de développement résilient, autour d'une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture, etc.),
- Simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs contractuels de l'Etat et des différents partenaires au service des spécificités et enjeux du territoire de projet.

CONSIDERANT qu'un premier CRTE a été signé avec l'Etat le 12 juillet 2021 ;

CONSIDERANT qu'une première mise à jour du CRTE a été signée avec l'Etat le 10 janvier 2024 ;

CONSIDERANT l'intérêt et la nécessité de signer avec l'Etat une nouvelle mise à jour du CRTE 2021-2026, afin d'œuvrer ensemble au développement du territoire ;

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 05 novembre 2025,

ENTENDU l'exposé de M. Adriano BALLARIN, vice-Président délégué à l'Aménagement et au Développement Economique,

Après en avoir délibéré à la majorité 1 CONTRE : Yves DEKEYREL

AUTORISE Monsieur le Président de la CCGM à signer la mise à jour 2025 du CRTE 2021-2026 entre l'Etat et la CCGM, et tout document s'y rapportant et nécessaire à sa mise en œuvre.

Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le **20/11/25**
- Document rendu exécutoire le **20/11/25**